

**COMMUNE DE
BOEIL-BEZING**

Date de convocation
20 juin 2024
Date d'affichage de l'avis
20 juin 2024
Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
N° d'ordre
D_2024_4_9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 27 juin 2024

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 064-216401331-20240627-D_2024_4_9-DE



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc DUFAU, Maire.

Etaient présents : MM. M. DUFAU, S. TASTET, B. BAGET, B. LORRY, M.-C. LALANNE, C. BERDUCQ, V. LABORDE, H. BEAUCULAT, G. CAMY, P-H. NAU-HENDEL, R. CARDY, L. POUTS-SAINT-GERME.

Ont donné pouvoir : C. CHUBURU à MM. M. DUFAU, M. PULVINET à G. CAMY

Etaient absentes : C. CHUBURU, M. PULVINET, A-L.POMME-CASSIEROU.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Mme B. LORRY.

Etait également présente : C. BROT, secrétaire de mairie, S. ECH CHEYBY, stagiaire.

REMBOURSEMENT GROUPAMA SINISTRE DESTRUCTION CANDELABRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Groupama effectue un règlement de 2781,13 € pour le sinistre causé par un tiers sur un candélabre de la Commune le 18 mars 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE la somme de 2781,13 €.

ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



Marc DUFAU